

ARRÊTÉ N° ARR_2023_1336_AL_RD4 ET RD 260_FAY EN MONTAGNE
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** la demande en date du 06 octobre 2023 par laquelle Monsieur et Madame OUTHIER Jean-Philippe, représentés par le Cabinet Alban VUILLEMEY Géomètre-Expert, sis 1 place de Verdun, 39000 LONS-LE-SAUNIER, sollicitent l'alignement des Routes Départementales n° 4 et n° 260, route de Picarreau et route de Le Fied, au droit des parcelles cadastrées ZB n° 8 et 9 - Commune de FAY EN MONTAGNE en agglomération,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,
- VU** la consultation du Maire en date du 14 octobre 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 22 septembre 2023 la limite du domaine public routier au droit des parcelles susvisées est définie par une ligne reliant les points A et B le long de la RD 260 et par une ligne reliant les points C et D le long de la RD 4 figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE cedex.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté par le département

Le Maire consulté, le 14.10.23
Visa, signature et cachet.



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de FAY EN MONTAGNE pour information
L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement

Clerc Christelle

De: Cabinet Alban Vuillemey <alban.vuillemey@geometre-expert.fr>
Envoyé: vendredi 6 octobre 2023 14:36
À: Agence routiere Champagnole
Objet: Demande d'alignement - 23169.018 - FAY-EN-MONTAGNE - Route de le Fied
Pièces jointes: 23169-ALIGNEMENT RD260.pdf; 23169-ALIGNEMENT RD 4.pdf

Bonjour

Comme suite à mes travaux du vendredi 22 septembre 2023 pour la matérialisation de l'alignement sur rue, au niveau de la parcelle cadastrée à FAY-EN-MONTAGNE, Section ZB n° 8 9, je vous transmets ce jour, un exemplaire des documents préparés, afin que vous donniez l'alignement individuel.

Je suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous voudrez bien me retourner une copie de l'arrêté d'alignement.

Cordialement

Alban VUILLEMEY

Géomètre-Expert

Successeur de M. Didier CRAMARD et de M. René SORLIN

SAS Cabinet Alban VUILLEMEY

1 Place de Verdun 39000 Lons Le Saunier

TEL 03.84.24.18.40

alban.vuillemey@geometre-expert.fr



ALBAN VUILLEMEY

Géomètre - Expert

Pièces Jointes :

23169-ALIGNEMENT RD260.pdf

23169-ALIGNEMENT RD 4.pdf

COMMUNE DE FAY-EN-MONTAGNE

Route de Le Fied

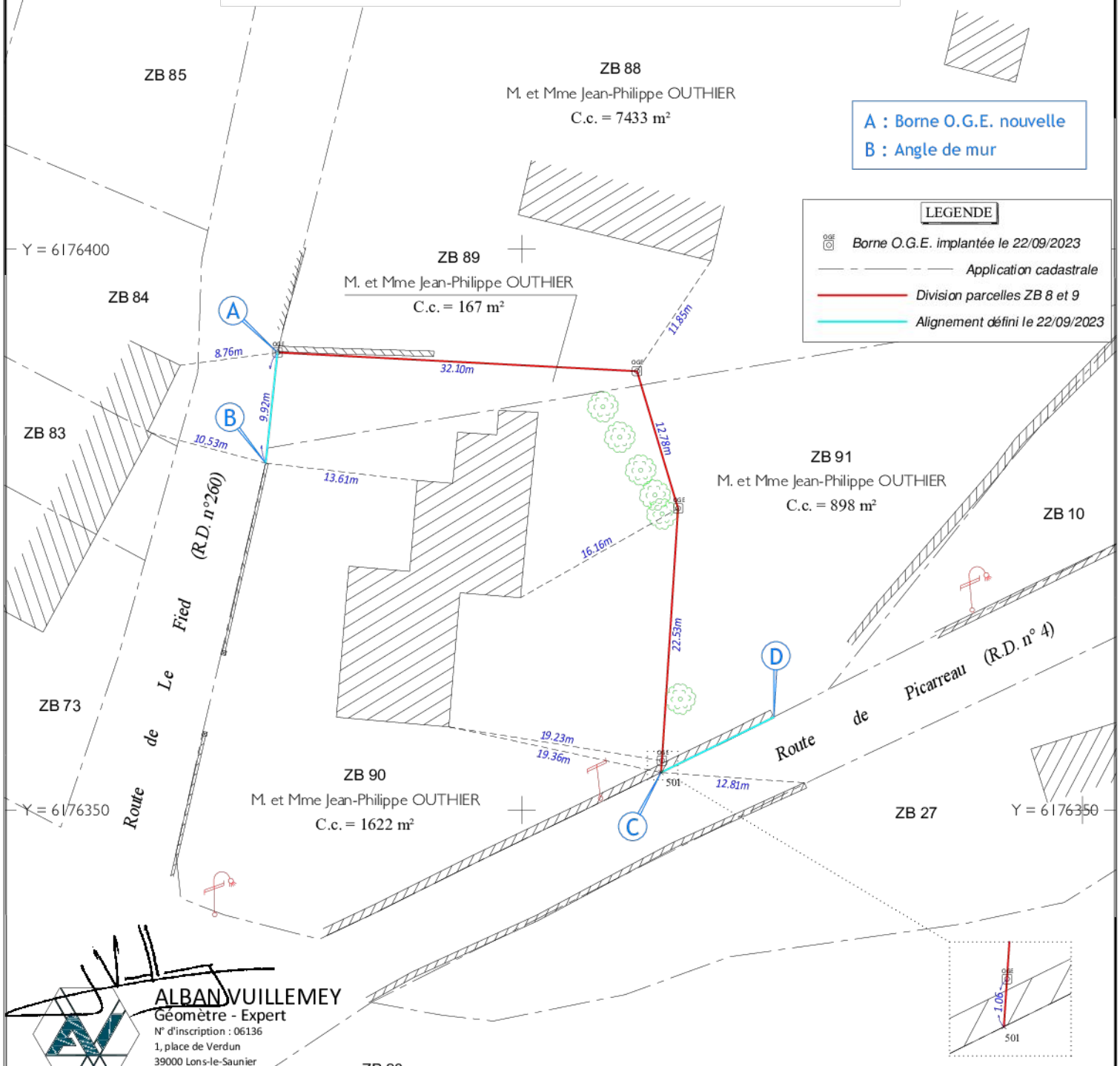
ALIGNEMENT RD n°4 et 260 // PARCELLES ZB 8 ET 9



A : Borne O.G.E. nouvelle
B : Angle de mur

LEGENDE

- Borne O.G.E. implantée le 22/09/2023
- Application cadastrale
- Division parcelles ZB 8 et 9
- Alignement défini le 22/09/2023



ALBAN VUILLEMEY
Géomètre - Expert
N° d'inscription : 06136
1, place de Verdun
39000 Lons-le-Saunier
Tél. 03 84 24 18 40

Echelle 1/500

Planimétrie rattachée au système RGF93 CC47 (GPS réseau Orphéon)

Plan dressé le 18 septembre 2023 par Alban VUILLEMEY Géomètre-Expert
1 Place de Verdun - 39000 LONS-LE-SAUNIER
Tel : 03.84.24.18.40 - alban.vuillemey@geometre-expert.fr